



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

création

Question écrite n° 58640

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les aides accordées à la création d'entreprises. Un récent rapport remis au Premier ministre s'inscrit dans le droit fil de la loi du 10 juin 1994 et propose des réformes afin d'aider les particuliers à la création d'entreprises nouvelles. Aussi, il lui demande de lui indiquer le devenir des propositions de réformes contenues dans ce rapport.

Texte de la réponse

Le Premier ministre avait confié à M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, une mission destinée à examiner les dispositions permettant de renforcer la simplification de la création d'entreprise, la vie des créateurs et la gestion de leur entreprise. M. Bockel a ainsi présenté au Premier ministre, le 23 janvier 2001, douze mesures de simplifications. Certaines propositions sont d'ores et déjà mises en oeuvre. Ainsi, une mission de recensement et d'évaluation des dispositifs d'aide aux entreprises a-t-elle été engagée. Ses premières conclusions devraient être connues prochainement. En outre, une charte qualité de l'accompagnement à la création d'entreprise a été signée le 17 mai 2001 par les principales structures d'appui aux porteurs de projet, sous l'égide du Conseil national de la création d'entreprise (CNCE). Parallèlement, les modalités et le calendrier de mise en oeuvre des autres propositions faites par M. Bockel sont actuellement à l'étude. Une attention particulière est portée à celles qui permettront de faciliter les formalités de création, de favoriser l'embauche du premier salarié et de simplifier le calcul et le paiement des cotisations sociales. Enfin, le Gouvernement a décidé de confier à M. Didier Chouat, député des Côtes-d'Armor et à M. Jean-Claude Daniel, député de la Haute-Marne, la mission d'identifier les dispositions à prendre en matière financière, fiscale, sociale, juridique, administrative et culturelle qui permettraient d'encourager la création, la croissance et la pérennité des petites entreprises et des entreprises artisanales. Ces travaux nourriront l'élaboration du projet de loi d'orientation pour la petite entreprise et l'artisanat qui devrait être présenté devant le Parlement à l'automne prochain.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58640

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1309

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3985